



INSTITUT DE FRANCE  
**FONDATION STÉPHANE BERN**  
*pour l'Histoire et le Patrimoine*

**APPEL À CANDIDATURE : PRIX DE LA FONDATION STÉPHANE BERN POUR L'HISTOIRE**

**Contexte et conditions de candidature**

La Fondation Stéphane Bern *pour l'Histoire et le Patrimoine* a souhaité créer un « Prix de la Fondation Stéphane Bern pour l'Histoire » d'un montant de 5000 euros qui est décerné chaque année et destiné à récompenser un premier ouvrage personnel d'Histoire (en français) édité depuis moins de trois ans à compte d'éditeur, à l'exclusion des romans historiques.

**Modalités d'organisation**

Chaque candidat reconnaît accepter, après en avoir pris connaissance, les modalités d'organisation du Prix, telles qu'elles résultent du Règlement du « Prix de la Fondation Stéphane Bern pour l'Histoire », ci-annexé, et du présent appel à candidature.

**Constitution des dossiers de candidature**

Le dossier de candidature comprendra impérativement :

- une lettre de motivation
- une fiche de présentation des travaux
- le curriculum vitae du candidat
- l'ouvrage sous sa forme aboutie en dix exemplaires

Les dossiers de candidature complets seront à envoyer sous forme postale, au plus tard le mardi 25 septembre 2018, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse :

Fondation Stéphane Bern pour l'Histoire et le Patrimoine – Institut de France  
Prix de la Fondation Stéphane Bern pour l'Histoire  
23 quai de Conti  
75006 PARIS

ou à déposer sur place, contre récépissé, au plus tard à la même date.

Un accusé de réception sera remis aux candidats, attestant de leur bonne inscription ou indiquant les modalités à compléter pour finaliser l'instruction de leur dossier.

### **Attribution du Prix**

Le prix sera attribué par le Chancelier de l'Institut après délibération du jury présidé par M. Stéphane Bern, et composé de Mme Joëlle Chevé, M. Franck Ferrand, Mme Isabelle Heullant-Donnat, Mme Alexandra Lapierre, Mme Évelyne Lever, M. Jean-Christian Petitfils, M. Éric Roussel, M. Jean Tulard.

Le nom du lauréat sera communiqué le mercredi 5 décembre 2018 et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Fondation.

### **Obligations du lauréat**

La remise du prix pourra faire l'objet d'une cérémonie particulière au mois de janvier 2019 à laquelle le lauréat est tenu de participer.

### **Contact**

[tiphaine.jolivet@institut-de-france.fr](mailto:tiphaine.jolivet@institut-de-france.fr)

01 44 41 87 47

Pour toute autre information : [www.institut-de-france.fr](http://www.institut-de-france.fr)